

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LES PRÉCÉDENTS

DE LA

HAUTE COUR

Les journaux hostiles au gouvernement font grand bruit de la réunion de la Haute Cour. Ils trouvent fort mauvais que la République, attaquée, sinon menacée, se défende, en se servant des armes légales que lui donne la Constitution. A les attendre, il y aurait là un fait inouï, presque monstrueux. Il faut faire justice de ces inventions. Rien ne sera plus facile, pour peu qu'on jette un simple regard non seulement sur le texte des lois constitutionnelles de 1875, mais encore sur l'histoire des divers régimes qui se sont succédé et qui, tous, en présence de complots ou d'attentats dirigés contre leur existence, ont eu recours à ce moyen de défense.

Sans remonter jusqu'à la Cour des pairs de l'ancienne monarchie, il est à remarquer que, depuis que le gouvernement parlementaire a été établi en France, on n'a cessé de reconnaître la nécessité d'une juridiction spéciale, appelée à juger les actes criminels des principaux mandataires du pouvoir exécutif aussi bien que les attentats et complots dirigés contre la sûreté de l'autorité souveraine et de l'Etat.

Dès le mois de novembre 1791 la Haute Cour se réunit à Orléans pour juger entre autres le ministre Delessert.

Supprimée par décret du 25 septembre 1792, c'est-à-dire à l'époque la plus révolutionnaire, qui jugea plus simple de s'en passer, elle fut rétablie par la Constitution du 5 fructidor an III et, sous des noms divers, par toutes les Constitutions ultérieures.

L'acte additionnel de 1815, comme la Charte, confia ces attributions à la Chambre des pairs qui, pour les remplir, prenait alors le nom de Cour des Pairs.

Ce serait un long historique que celui des procès aussi nombreux que célèbres que celle-ci fut appelée à juger, tant sous la Restauration que sous la monarchie de Juillet.

Pendant le règne de Louis-Philippe, que ses partisans ont si souvent représenté comme le plus libéral des monarques, la Cour des Pairs siégea au Luxembourg presque en permanence.

Au lendemain même de la révolution de 1830, elle eut à juger le procès des anciens ministres de Charles X, Polignac, Peyronnet, Chantelauze et Guernon-Ranville qui furent condamnés à la détention perpétuelle.

Puis, ce furent les instigateurs du mouvement républicain d'avril 1834 qui comparurent devant la Cour des Pairs ; leur procès dura du 5 mai 1835 jusqu'au 23 janvier de l'année suivante et se termina par la condamnation de 106 des accusés à diverses peines, dont la plus forte fut la déportation.

En 1840 la Cour des Pairs, par 137 voix sur 160, prononça l'emprisonnement perpétuel du prince Louis Napoléon Bonaparte, à la suite de l'échauffourée de Boulogne, qu'avait précédée celle de Strasbourg.

La Cour des Pairs, sous ce même règne, eut à juger aussi toute une série d'attentats

commis contre le roi ou des membres de la famille royale, à commencer par celui de Fieschi qui fut condamné à la peine des parricides. En 1847, elle eut à connaître des affaires dans lesquelles étaient inculpés des pairs de France. La première fut une affaire de corruption, qui fit grand bruit et dans laquelle furent inculpés et condamnés le ministre des travaux publics, M. Teste, et un ancien ministre de la guerre, le général Despans-Cubières. La seconde fut le procès fait au duc de Choiseul-Praslin qui, accusé d'avoir assassiné sa femme, s'empoisonna au moment où il allait être condamné.

La Constitution du 4 novembre 1848 établit, elle aussi, une Haute Cour de justice. Celle-ci fut convoquée deux fois, d'abord à Bourges pour juger Barbès, Blanqui et les autres auteurs de l'attentat du 15 mai 1848 contre l'Assemblée nationale, ensuite à Versailles, — sous la présidence de Béranger (de la Drôme), père du sénateur actuel, — pour juger les accusés de l'émeute du 13 juin 1849.

Une tentative fut faite le 2 décembre 1851 pour convoquer la Haute Cour conformément à l'article 68 de la Constitution de 1848 et procéder au jugement du président parjure.

L'Empire institua une Haute Cour dont il attribua, — honteuse parodie de la justice, — à l'Empereur le choix des juges et du président. C'est un tribunal de cette nature qui acquitta le prince Pierre Bonaparte, meurtrier de Victor Noir.

La loi constitutionnelle de 1875 attribua au Sénat, constitué en Haute Cour de justice, des pouvoirs judiciaires à peu près analogues à ceux qu'exerçait jadis la Cour de Paris.

Une première fois, comme on le sait, en 1889, le Sénat a été appelé à en user pour juger par contumace le général Boulanger, Henri Rochefort, le comte Dillon, tous trois en fuite.

Depuis dix ans la Haute Cour n'avait pas siégé. Cette fois les accusés seront présents et les débats seront contradictoires.

Le court historique que l'on vient de lire suffit à montrer que la République n'a usé jusqu'ici que bien modérément d'un des moyens qu'elle a de se défendre contre les menées de ceux qui prétendent la détruire et qui n'y réussissent pas.

C. R.

APRÈS LE JUGEMENT

La dégradation de Dreyfus. Recours en grâce

Les membres du conseil de guerre qui a jugé le capitaine Dreyfus ont signé un recours en grâce ayant pour objet d'annuler la peine accessoire de la dégradation militaire qu'entraîne avec elle la condamnation à la détention, infligée en application de l'article 189 du Code de justice militaire.

De plus en plus incompréhensible ! Voilà des officiers qui, par tous les moyens possibles, s'efforcent d'adoucir la peine de celui qu'ils déclarent traître à sa patrie !....

Etrange !

Le régime de Dreyfus

Jusqu'au moment où le conseil de revision

aura prononcé, le capitaine Dreyfus continuera à être au régime des prévenus. C'est ainsi qu'il peut continuer à recevoir des visites comme avant la condamnation, et que rien n'est changé ni pour sa nourriture, ni pour ses promenades, etc. Il ne sera au régime des condamnés que si le conseil de revision rejette son pourvoi.

La procédure des conseils de revision

La procédure devant les conseils de revision est réglée par le livre III, titre II et les articles 159 à 172 du Code de justice militaire.

Voici les principaux points intéressants à signaler :

Le commissaire du gouvernement envoie sur-le-champ les pièces de la procédure au greffe du conseil, où elles restent déposées pendant vingt-quatre heures. Le défenseur de l'accusé peut en prendre connaissance sur place et produire avant le jugement les requêtes, mémoires et pièces qu'il juge utiles. À l'expiration du délai de vingt-quatre heures, les pièces de l'affaire sont renvoyées par le président à l'un des juges du conseil pour en faire le rapport.

Le conseil de revision prononce dans les trois jours.

Le rapporteur expose les moyens de recours ; il présente ses observations sans toutefois faire connaître son opinion.

Après le rapport, le défenseur du condamné est entendu. Il ne peut plaider sur le fond de l'affaire.

Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions, sur lesquelles la défense est admise à présenter ses observations.

Les juges délibèrent hors de la présence du commissaire du gouvernement et du greffier et statuent sans désemparer et à la majorité des voix sur chacun des moyens proposés.

Le président recueille les voix en commençant par les grades inférieurs, toutefois le rapporteur opine toujours le premier. Le jugement est motivé. Si le recours est rejeté, le commissaire du gouvernement transmet le jugement du conseil de revision au parquet du conseil de guerre qui a rendu le premier jugement et en donne avis au général commandant la circonscription.

Si le conseil de revision annule le jugement pour incompétence, il prononce le renvoi devant la juridiction compétente. S'il l'annule pour tout autre motif, il renvoie l'affaire devant un conseil de guerre qui n'en a point connu, le second conseil de guerre de la circonscription, s'il y en a un, ou alors devant celui de la circonscription voisine (dans le cas : Nantes, Rouen ou le Mans).

Si l'annulation est prononcée pour inobservation des formes, la procédure est recommencée et il est procédé à de nouveaux débats ; néanmoins, si l'annulation n'est prononcée que pour fausse application de la peine au fait dont l'accusé a été déclaré coupable, la déclaration de la culpabilité est maintenue et l'affaire n'est renvoyée devant le nouveau conseil de guerre que pour l'application de la peine.

Si le deuxième jugement est annulé, l'affaire doit être renvoyée devant un deuxième conseil de guerre qui n'en a point connu.

La Ligue des Droits de l'Homme

Le comité de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, adresse la lettre suivante aux membres de la Ligue :

« Chers collègues.

« Nous ne songeons pas à vous exprimer aujourd'hui tous les sentiments que nous inspire l'arrêt du conseil de guerre de Rennes. Nous avons hâte de vous éclairer sur l'attitude que

nous entendons prendre en face de la prolongation d'un martyre que l'accumulation des choses jugées est impuissante à justifier.

« L'innocence de l'infortuné capitaine Dreyfus est aujourd'hui une telle certitude, que sans avoir voulu la proclamer, le conseil de guerre l'a lui-même reconnue.

« La décision rendue serait un acte d'imbecilité véritable, si en accordant les circonstances atténuantes, pour un crime contre lequel le Parlement votait récemment la peine de mort, elle n'avait permis de l'attribuer à d'autres considérations qu'à celle de la justice pure.

« Placés entre le devoir de rétracter une erreur, désormais évidente, et la crainte d'en faire remonter la responsabilité à des généraux qui s'y seront obstinément entêtés, les juges qui l'ont rendu ont abouti à une œuvre de transaction boiteuse, qui ne donne satisfaction à aucun des intérêts qu'ils paraissent avoir voulu ménager.

« Le pays tout entier ne tardera pas à voir clair dans cette justice imparfaite. Pour nous, notre devoir est dès à présent tout tracé : Tant que le malheureux capitaine Dreyfus restera sous le coup de l'aveugle fatalité qui semble le mettre en dehors des lois humaines, nous prendrons sa défense et nous poursuivrons la réparation à laquelle il a droit.

« Comme par le passé, nous continuerons cette campagne de justice et de vérité sans faire appel à la violence et avec les seules armes de la liberté. Nous y serons plus dévoués que jamais, pour le repos de nos consciences et pour l'honneur de la France.

« Le Comité ».

L'atténuation exploitée

Quelques journaux, qui font du nationalisme un masque de polémique, content volontiers que les circonstances atténuantes accordées au capitaine Dreyfus, découlent tout naturellement du vote de la première question. L'accusé n'étant pas coupable à l'unanimité des voix, il s'ensuivait que les circonstances atténuantes étaient obligatoires. C'est là une grossière erreur, que les journaux hostiles exploitent avec habileté. La vérité, c'est qu'il y a eu trois votes. Un sur le fond, un sur les circonstances atténuantes et un sur l'application de la peine.

Il se pourrait donc, et le fait après recherches sera peut-être confirmé, il se pourrait donc que les votes et le nom des votants aient subi, pendant ces trois votes, quelques fluctuations.

De plus la loi veut que les circonstances atténuantes soient accordées à la majorité absolue des voix.

Le Ravitaillement du Fort Chabrol

Voici, d'après le Temps, des détails sur une tentative de ravitaillement du Grand-Occident qui a eu lieu l'avant-dernière nuit.

A deux heures du matin, les gardes municipaux rangés autour du « Fort », appuyés sur leurs fusils, montaient la garde en silence. Derrière eux, le groupe des agents de la Sûreté veillait. Soudain, un coup de sifflet retentit. Les agents levèrent la tête, scrutèrent l'horizon autant que l'obscurité le leur permettait. Ils ne virent rien que la façade blanche du Grand-Occident, avec ses volets clos au premier étage, et, au-dessus, les fenêtres des mansardes, ouvertes sans doute pour aérer l'immeuble.

Quelques instants s'écoulèrent, et un nouveau bruit troubla le calme de la rue. Ce n'était pas un coup de sifflet, cette fois : c'était une sorte de froissement dans l'air. Ils levèrent encore la tête et ne virent rien. Mais l'officier de la garde, qui avait les yeux fixés sur la façade de l'hôtel antijuif, aperçut un paquet qui s'engouffrait dans une fenêtre de mansarde. Une seconde après, il

vit un second paquet disparaître de la même façon par la même fenêtre.

« Diable ! dit-il, celui qui lance ces paquets a la main bien sûre » ; et il fit part de ses remarques à l'officier de paix. En même temps un agent recevait sur la tête un troisième paquet. On l'ouvrit. Il contenait 10 kilos de pain.

Le commissaire de police était arrivé. A force d'aiguiser ses regards dans l'ombre, il s'aperçut alors qu'une ficelle reliait une fenêtre de la maison située 34, rue de Chabrol, en face du Grand-Occident, avec une fenêtre de cet immeuble. Le n° 9, nous l'avons dit, n'a qu'un étage surmonté de mansardes.

Ayant fait cette constatation, le commissaire de police se fit ouvrir la porte de la maison, interrogea le concierge et monta à la chambre signalée. Il frappa. On ne répondit pas. D'un coup d'épaupe, un inspecteur enfonça la porte, et le magistrat se trouva en présence de trois hommes et d'une femme. Ils ne pouvaient nier leur complicité avec les rebelles, car le fil accusateur était là, reliant le Fort Chabrol à cette chambre située au sixième étage de la maison d'en face.

Une lutte s'engagea entre eux et les agents. L'inspecteur Mornet fut mordu à la main, et reçut des coups de pied au ventre. Ses collègues ne furent guère mieux traités que lui. Les trois individus opposaient une résistance énergique, tandis que la femme cherchait à fuir.

Néanmoins, force resta à la loi. Réduits à l'impuissance, les trois hommes et la femme furent arrêtés et conduits au commissariat de la cité d'Hauteville, où M. Boutilier, commissaire de police, procéda immédiatement à leur interrogatoire.

Ils ont déclaré se nommer Victor Debaris, François Jaboulay et Louis Lizotte. La femme s'appelle Forest. Ces gens appartiennent à des classes de la société assez différentes les unes des autres. Victor Debaris est marchand ambulancier, il habite Saint-Ouen et est âgé de 40 ans. François Jaboulay est négociant et habite 168, rue Lafayette. Louis Lizotte est métreur et habite 142, rue du Bac. Ils sont tous trois antisémites.

Dans la chambre qu'ils avaient fait louer par M^{me} Forest, moyennant 30 fr. par nuit, dit-on, on a trouvé une caisse en bois renfermant quarante-huit paquets qui contenaient de la viande, des haricots, des choux-fleurs, du macaroni, des pâtes alimentaires, du pain, de la salade, etc.

De l'enquête faite par le commissaire de police, il résulte que depuis une ou deux nuits ils ravitaillaient leurs amis par cette ficelle, à laquelle ils attachaient des paquets de victuailles que leur poids entraînait jusqu'au deuxième étage du Grand-Occident.

Chaque paquet était muni d'un anneau qu'on passait dans la corde préalablement graissée. On a vu plus haut que l'un de ces colis, mal ficelé sans doute, est tombé dans la rue cette nuit, et a contribué à dévoiler aux yeux de la police cet ingénieux moyen de communication.

La dernière nuit a été des plus calmes au Grand-Occident et aux abords de la rue Chabrol. Aucun incident ne s'est produit.

Le concierge de la maison de laquelle on ravitaillait M. Guérin et qui a été arrêté hier soir a été envoyé au dépôt. Il sera interrogé par M. Fabre, juge d'instruction.

Le service d'ordre est toujours le même. Les assiégés du fort Chabrol jouent décidément de malheur. Avant-hier la police a découvert le moyen par lequel ils étaient ravitaillés ; aujourd'hui elle connaît la façon dont M. Guérin et ses compagnons avaient l'intention de faire parvenir leurs communications à leurs amis du dehors.

Voici dans quelles conditions la police a été mise au courant du secret :

On sait qu'il y a quelques jours, le bruit s'était répandu que M. Guérin essayait de percer le mur mitoyen du fort avec l'immeuble portant le n° 5 de la cité d'Hauteville.

Les agents et les gardes républicains placés de faction dans toutes les chambres contiguës au mur entendirent pendant quelques jours des coups de marteau produits par les travaux de percement, puis subitement les bruits cessèrent.

Il recommencèrent, avant-hier, du côté de la rue de Chabrol. Les coups s'entendaient au rez-de-chaussée de la maison portant le numéro 4b, le long du mur situé au fond de la cour, dans un magasin servant de débaras et où se trouvent en permanence, depuis le commencement du siège, deux gardes républicains et deux agents de la sûreté.

Ce matin le bruit se rapprocha et à 9 heures 1/2, à travers un trou pratiqué dans le mur, une main passa une feuille de papier et une pièce de deux francs.

Les agents de la sûreté s'emparèrent du papier sur lequel on lisait : « Voulez-vous nous acheter deux paquets de cigarettes à 50 centimes et deux paquets de tabac ? vous paierez avec les deux francs ».

Les inspecteurs s'empressèrent d'aller porter la commande, non au bureau de tabac, mais à M. Montlahuc, commissaire de police de service, et M. Coston, officier de paix du dix-neuvième arrondissement, qui s'empressèrent de prévenir le préfet de police.

A 11 heures, ne recevant pas le tabac demandé, M. Guérin s'approcha du trou et demanda qui se trouvait de l'autre côté du mur. Personne ne répondit ; alors le délégué général du Grand-Occident s'emporta et cria : « C'est encore au moins les agents à Puybaraud ; qu'il n'en tombe jamais un sous ma patte ! Ah ! vous refusez même de donner un peu de tabac à des hommes qui meurent de faim ! »

Aucun autre incident ne s'est produit. Ajoutons un dernier détail au sujet des ligues enfermées dans la forteresse, à la suite des découvertes faites hier au cours des perquisitions opérées.

La police a, paraît-il, la certitude que les assiégés sont exactement au nombre de douze.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni avant-hier matin, à dix heures à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le président du conseil a rendu compte des rapports qu'il a reçus des préfets à la suite du jugement du conseil de guerre de Rennes.

Il en résulte que partout, en province comme à Paris, le calme le plus complet a été constaté.

Le budget de 1900

Le ministre des finances a fait connaître que le projet de budget de l'exercice de 1900, qui est définitivement terminé, sera incessamment distribué aux Chambres.

Le budget s'équilibre avec un excédent de 500,000 francs.

M. Loubet à Rambouillet

Le Président de la République a quitté Paris hier après midi à trois heures, par la gare Saint-Lazare, rentrant à Rambouillet où il séjournera jusqu'à la fin de la semaine. M. Loubet reviendra dimanche à Paris où il restera deux ou trois jours, notamment pour présider le conseil des ministres de mardi.

Au ministère de l'intérieur

M. Waldeck-Rousseau a eu hier, au ministère de l'intérieur, une entrevue avec le général Galliffet. L'entrevue a duré près d'une demi-heure.

Frais de représentation pendant l'exposition

A l'exemple de ce qui s'est fait en 1889, le gouvernement va demander, dans le budget de 1900, des crédits spéciaux pour frais de représentation du Président de la République et des ministres à l'occasion de l'Exposition et pour indemnité aux petits fonctionnaires résidant à Paris. Le crédit affecté au Président de la République sera de 500,000 fr. ; 1 million sera demandé pour être réparti entre les onze ministres. Enfin, un crédit variant entre 1 million 300,000 et 1 million 400,000 fr. servira à attribuer des indemnités pendant toute la durée de l'Exposition aux petits employés et fonctionnaires de l'Etat en résidence à Paris. Ces indemnités, qui seront de 10 0/0 du traitement, seront accordées seulement aux fonctionnaires et employés dont le traitement est inférieur ou au plus égal à 2,500 fr.

Suppression des Conseils de guerre

M. Berton, député de la Creuse, vient de prévenir par dépêche le président de la Chambre qu'il déposera, dès la rentrée, une proposition portant suppression, en temps de paix, des conseils de guerre. Il demandera l'urgence et la discussion immédiate.

Il convient de rappeler que la Chambre

est déjà saisie de plusieurs autres propositions analogues, déposées avant les vacances.

La mission Fourreau-Lamy

On mande de Tripoli :

Un courrier a apporté la nouvelle que l'expédition Fourreau-Lamy a été attaquée à Aïr par une force nombreuse de Touaregs qui, après avoir subi des pertes énormes, aurait, grâce à sa force numérique, complètement anéanti la mission.

L'Agence Havas qui communique cette dépêche de source anglaise, nous avertit qu'elle la publie sous les plus expresses réserves.

Le ministre des colonies a, en effet, reçu plusieurs télégrammes de la côte d'Afrique et aucune ne fait mention de l'attaque dont la mission Fourreau-Lamy aurait été victime.

Le massacre de Zinder

Plus de doute. — Les pièces officielles

Quelques-uns de nos confrères persistent à douter de l'authenticité des renseignements qui ont été communiqués à la presse au sujet du massacre de la petite colonne du colonel Klobb, par la mission Voulet-Chanoine.

Les diverses informations parvenues au gouvernement depuis quelques semaines ne permettent malheureusement pas de douter de l'exactitude du récit apporté à Say, et confirmé du reste par la lettre de défi adressée par le capitaine Voulet au colonel Klobb.

Nous pouvons ajouter que le gouvernement n'attend pas le texte de cette lettre avant le 20 ou le 25 de ce mois.

Mort de M. Vanderbilt

On mande de New-York :

M. Cornelius Vanderbilt, chef de la famille Vanderbilt est mort, il y a deux jours, à New-York.

Terrible incendie. — Trois blessés

Tentative de pillage

Un violent incendie a détruit avant-hier soir rue Darbois, à Paris, à côté de l'église Saint-Joseph qui, récemment, fut mise à sac, une maison où se trouve un dépôt de crin et de plume appartenant à MM. Lévy et Villard. Deux pompiers et un civil ont été blessés. Les dégâts sont considérables.

Une bande de voyous, profitant du désarroi occasionné par l'incendie, a tenté d'entrer dans l'église Saint-Joseph pour la piller. Les agents ont dû charger sabre au clair. Au cours de la bagarre, un coup de revolver a été tiré sur les agents mais n'a blessé aucun de ces derniers. Aucune arrestation n'a pu être opérée.

CHRONIQUE LOCALE

Conducteurs des Ponts et Chaussées

Depuis longtemps une augmentation de traitement était promise aux agents des ponts et chaussées. Il semble qu'ils vont enfin recevoir satisfaction.

Le ministre des travaux publics a, en effet, présenté quatre projets de décret qu'il va soumettre aux délibérations du Conseil d'Etat, et qui tendent à améliorer la situation des sous-ingénieurs, des conducteurs, et des commis des ponts et chaussées et des contrôleurs des mines ; grâce à des réductions d'effectifs que permettra une meilleure répartition du personnel, les traitements pourront être augmentés, il sera ainsi donné satisfaction, à la fois, aux vœux émis par les intéressés et aux sentiments exprimés par les Chambres lors de la discussion du dernier budget.

La taxe sur les vélocipèdes

Le ministre des finances va modifier la réglementation pour la perception de la taxe des vélocipèdes. On sait qu'en vertu du régime inauguré, il y a un an, chaque possesseur de bicyclette, doit au début de l'année, réclamer une plaque qui lui est remise contre le paiement de l'impôt.

Cette plaque, qui porte le millésime de l'année, doit être changée tous les ans, et si dans le cours de l'année elle venait à se perdre, le possesseur serait obligé, en demandant une nouvelle, de payer l'impôt une seconde fois.

Le ministre des finances a résolu de modifier cet état de choses et de faire servir la plaque quatre ans au lieu d'un, et, en cas de perte, d'en délivrer une nouvelle sans le

paiement de droit nouveau, mais sous des garanties contre la fraude.

Dans ce système, l'Etat sera garanti autant qu'avec la plaque annuelle. Il faudra la ratification du Parlement pour que cette modification puisse entrer en vigueur. Le ministre la demandera à la rentrée par voie de la loi des finances pour 1900.

La récolte du blé en 1899

Le Bulletin des Halles vient de publier son estimation de la récolte du blé en France et dans le monde.

Pour la France, notre confrère évalue la récolte, cette année, à 122.242.000 hectolitres, contre 131.050.220 hectolitres en 1898, chiffres officiels provisoires ; c'est donc une diminution de 8 808.200 hectolitres sur l'année dernière, mais une augmentation de 13 245 886 sur la dernière production moyenne décennale qui est de 108 996.114 hectolitres. Le poids spécifique moyen étant de 77 kil. 50 le rendement en poids ressort à 94.737 550 quintaux qui, au taux d'extraction de 70 0/0, donnent 66 316.285 quintaux de farine.

Nos besoins généraux de consommation, pouvant être estimés à 124 millions d'hectolitres, notre récolte fera face à ces besoins, si l'on tient compte que la production de l'an dernier, exceptionnellement abondante, a permis de reporter des stocks assez importants de blé vieux sur la campagne agricole en cours. C'est pourquoi nous évaluons qu'à 1 500.000 hectolitres les importations probables qui constitueront vraisemblablement, en grande partie, en blés durs que nous ne produisons pas en quantité suffisante et qui sont nécessaires à nos industries alimentaires, telles que celles des pâtes.

D'autre part, notre confrère évalue la production dans le monde à 886.550.000 hectolitres, contre 989.100.000 hectolitres l'an dernier soit une diminution de 102.600.000 hectolitres. Mais la comparaison de la récolte universelle de cette année, s'établissant avec celle de 1898, qui était la plus abondante qu'on ait jamais constatée, il s'ensuit que ce déficit n'a rien d'alarmant et que la récolte générale de 1899 n'en est pas moins à peu près moyenne. C'est pourquoi les approvisionnements semblent devoir se faire facilement. Notre confrère, en effet, estime les importations générales probables à 95 100.000 hectolitres, et les exportations à 92 600 000 hectolitres, ce qui ne constitue en faveur des premières qu'une différence de 2 500.000 hectolitres, négligeable dans le mouvement universel du blé.

CAHORS

Au 7^e

MM. Potier et Pouyat, élèves sortants de l'Ecole spéciale militaire, sont nommés au grade de sous-lieutenants pour prendre rang du 1^{er} octobre 1899, et sont affectés au 7^e régiment d'infanterie.

Bal des jardiniers

Le bal traditionnel des jardiniers a eu lieu hier soir au théâtre.

La Commission d'organisation a droit à tous les éloges.

Ce bal, en effet, a été très animé, quoique décidé au dernier moment.

Les couples nombreux de danseurs qui se pressaient dans la salle, ne se sont séparés qu'à une heure avancée de la nuit, se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Bal de la jeunesse

Le bal de la jeunesse aura lieu le 23 septembre.

Le bureau est ainsi composé : M. Milhet, président. MM. Marin, Marmiesse, vice-présidents. M. Frey, secrétaire. M. Contou Ernest, trésorier.

La commission est composée de MM. M. Van den Vaero, Contou Ch., Crabol, Vaysié, E. Van den Vaero, Touzac, Bénédictey, Lajaunie.

Le trésorier se tiendra à la disposition des jeunes gens, de 9 h. à midi, dimanche 17 septembre, dans la salle des mariages, à la mairie.

La réunion générale des jeunes gens aura lieu samedi 16 septembre, à 8 h. 1/2 du soir. A partir du 21 septembre le prix d'entrée sera élevé à 5 francs.

Le Président, MILHET. Le Secrétaire, FREY.

Fête de la rue Brives

La fête de la rue Brives qui est la plus belle et la plus animée de nos fêtes de quartier, aura lieu dimanche et lundi.

Voici le programme quelque peu fantaisiste que communiquent les organisateurs : Samedi 16 : A 7 heures, annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à 8 1/2, retraite en musique.

Dimanche 17 : A 9 heures, départ du ballon *Le Gras Double*, monté par le capitaine Gargantua ; à 10 heures, accueil enthousiaste à nos braves pioupious ; le soir à 3 heures surprise aux promeneurs ; à 4 h. 1/2, grand bal ; à 8 h. 1/2 grande illumination à giorno ; à 9 heures feu d'artifice, grand bal champêtre, bataille de confettis et serpents.

Lundi 18 : A 3 h., course internationale de bicyclettes ; à 3 h. 1/2, courses en sacs ; à 4 h., jeu de la pècle ; à 4 1/2, jeux nautiques (bassin Margoutelle) ; à 5 h., course aux ânes à l'anglaise (tenue anglaise de rigueur) ; à 6 h., course de monocycles ; à 9 h., grand bal champêtre, embrasement général de la rue Brives ; à minuit, Bécots aux belles-mamans.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 14 septembre 1899

Naissance

Cavaillé, Louis-Armand-Gabriel, rue de la Brasserie.

Mariage

Bach, Auguste, terrassier et Lescale Marguerite, sans profession.

Décès

Nayrac, Ernest, 15 ans, rue Saint-Barthélemy, 6.

Arrondissement de Cahors

ST-MARTIN-LABOUVAL — Il circule en ce moment dans notre localité et aux environs de fausses pièces de cinq francs à l'effigie de Louis-Philippe millésime 1832. Ces pièces en plomb ne pèsent que 18 gr. 6 et ont la couleur de l'argent un peu noirci. Le mot *francs* a ses lettres plus espacées que les lettres des pièces véritables. — Avis au public.

CASTELNAU — Foire. — Notre foire a été passable, mais il y a eu peu de transactions sur le bétail :

Les bœufs se sont vendus de 400 fr. à 750 fr. ; les vaches, de 300 à 600 fr. le tout la paire.

Les veaux, 0 fr. 70 cent. le kilo.

Les porcs gras, 52 à 54 fr. le quintal.

Les porcelets, de 20 à 35 fr. pièce.

Volailles : Poules, 0 fr. 60 ; poulets, 0 fr. 70.

Dindons et canards, 0 fr. 55, le tout, le demi kilo.

Pigeons, 0 fr. 75 à 1 fr. 20, la paire.

Lapins, 1 fr. à 1 fr. 50 pièce.

Chefs, 0 fr. 75, la douzaine.

Haile aux grains. — Blé, 11 fr. ; maïs,

10 fr. ; avoine, 6 fr. ; Pommes de terre 3 fr., le tout les 4/5.

Arrondissement de Figeac

CARAYAC. — Grève curieuse. — On nous écrit :

Le onze septembre, fête de l'adoration perpétuelle, à Carayac, les chanteuses se sont mises en grève. Il a fallu que les prêtres, venus pour rehausser l'éclat de cette solennité, fassent tout le travail.

On ignore les causes de cette grève fin de siècle.

Les grévistes sont calmes ; La force armée n'aura pas à intervenir.

DE LA VITALITÉ CHEZ L'HOMME

Bien que le corps humain soit une des choses les plus frêles du monde, il semble toutefois posséder une vitalité à toute épreuve. Certains hommes qui ont eu le crâne fracassé par un coup de lance ou de massue ont, pour ainsi dire, miraculeusement échappé à la mort ; d'autres ont vécu pendant de longues années portant quelque part dans leur corps une balle de fusil qui s'y était enfoncée et qui n'avait jamais pu être extraite. Quelques individus ont été emportés par un cyclone et déposés sains et saufs à plusieurs centaines de mètres de là ; quelques autres ont enduré des privations sans nombre, et ne s'en portent pas moins bien pour cela ; il y en a même qui ont été déclarés morts par les médecins et les entrepreneurs de pompes funèbres et qui sont sortis de leur cercueil pour vaquer à leurs occupations, et ont ri pendant de longues années de leur aventure macabre. Un Français à Madagascar, à lui seul, a réussi à défendre sa cabane en tenant tête à toute une bande de sauvages. Il est juste de dire néanmoins que sa femme et ses enfants chargeaient ses armes au fur et à mesure qu'il les leur chargeait sur l'ennemi. En effet, le secours doit arriver à propos, et remplir le but que l'on exige. Hélas ! un tel secours n'arrive malheureusement pas toujours. Nous avons beau crier : « A moi, à moi, » pendant que nous sommes adossés à un arbre et que nous nous défendons héroïquement contre une horde de sauvages qui nous attaquent de toutes parts ; probablement le secours ne viendra pas, ou du moins si quelqu'un vient son aide sera tout-à-fait inutile.

Un de nos correspondants nous raconte comment il se trouva pendant longtemps exposé aux plus grands dangers — mortels même, et comment à force d'appeler à son aide le secours lui arriva enfin à propos ; laissons-lui la parole :

« Depuis bientôt quatre ans j'étais atteint d'un asthme qui m'oppressait continuellement. Chaque année, au commencement de l'hiver, que je voyais revenir avec effroi, mes douleurs augmentaient. J'étouffais, tellement la respiration me manquait. J'étais en même temps sujet à une dysenterie qui m'affaiblissait beaucoup. J'étais maigre et jaune, les yeux rentrés et je marchais plié en deux. Toute l'année dernière je ne dus faire le moindre travail. Jugez de mon découragement et de ma tristesse, surtout à la pensée qu'il me faudrait peut-être quitter pour toujours mes pauvres enfants, car je me considérais comme perdu. J'avais tout essayé mais rien absolument rien n'avait pu me soulager. Un jour cependant je trouvai dans mon courrier un petit livre qui portait mon adresse, je me demandais qui pouvait bien me l'envoyer et de qui il traitait. Je me mis à le lire, faite d'autre occupation. A la suite de ma lecture j'fis acheter à la ville voisine un flacon de Tisane américaine des Shakers, car le petit livre venait de m'apprendre que ce remède guérissait les maladies les plus graves. Non seulement l'asthme et la dysenterie ont disparu après en avoir pris deux flacons mais je suis maintenant

plein de vigueur et même j'ai pu ce printemps labourer et aller travailler au bois. Merci mille fois de l'envoi de votre petit livre, car sans lui je n'aurais pas connu l'existence de votre bien-faisante Tisane qui, je puis le dire en toute franchise, m'a sauvé la vie. » (Signé) ANDRÉ, Au Château de Vars, par Guillestre, (Hautes-Alpes), le 23 mai 1897. La signature ci-dessus a été légalisée par M. David, maire de Guillestre.

L'histoire de M. André est bien encourageante pour ceux qui souffrent des maux qu'il endurait, et qui désespèrent de jamais guérir. Au lieu de crier : « A moi, à moi, » dans toutes les directions excepté la bonne, c'est-à-dire au lieu d'avoir recours à toutes sortes de traitements inutiles, ils n'ont qu'à s'adresser au premier pharmacien venu, et lui demander un flacon du remède qui a sauvé M. André du péril imminent auquel il se trouvait exposé. Ce péril était dû à la dyspepsie ou indigestion chronique qui avait produit avec le temps l'asthme et la dysenterie.

Pour recevoir franco un exemplaire du petit livre dont la lecture a tant contribué au rétablissement de M. André, s'adresser à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr. 50 ; 1/2 flacon 3 francs. Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord (France.)

BULLETTIN FINANCIER

Les bonnes dispositions que nous constatons depuis plusieurs jours, se continuent en s'accroissant. Il faut en voir les causes dans les impressions moins mauvaises du Marché de Londres, au sujet du Transvaal ; dans l'apaisement qui s'est manifesté partout en France, à la suite de l'arrêt de Rennes, et enfin dans des achats qui poussent à l'amélioration des Cours.

Le 3 0/0 finit à 100,92 ; le 3 1/2 fait 102,52. Nos Sociétés de Crédit suivent le mouvement de nos Rentes et vont de l'avant. La Banque de Paris se traite à 1054 ; le Comptoir National d'Escompte vaut 598. Le Crédit Foncier est toujours recherché à 718, ainsi que la Société Générale à 598 ; Le Crédit Lyonnais cote 971.

Nouveau progrès du Suez à 3.600

Les Rentes étrangères, elles aussi améliorèrent leurs cours. L'Extérieure est à 61,40 ; l'Italien gagne 25 cent. à 93,05 ; Le Portugais se tient à 24,25. Le 3 0/0 Russe 91 cote 90,55 ; la Rente Turque 22,90. La Banque Ottomane avance de 3 fr. à 569.

Sur le marché au comptant, constatons un bon courant de demandes sur les obligations des Chemins de fer Economiques à 439,20.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPÉCIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, ci-après désignées, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde* (le Gran), Alet, Amélie-les Bains*, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer*, Arles-sur-Tech*, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielles-Aures), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-

Bains*, Bagnols-sur-Mer*, Barbotan, Biarritz, Boulton-Pertos (le)*, Cambo-les-Bains, Capvern, Collioure*, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérasa (Campagne-les-Bains), Granade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lamoignon (Préchaq-les-Bains), Lamoignon-les-Bains*, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate* (la-Franqui), Lourdes, Loudres-Barbazan, Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Arac), Nouvelle (la)*, Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestlas (Barèges, Canterets, Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres*, Prades* (Molig), Quillan (Ginolles, Garcanières, Escoubroure, Usson-les-Bains), Saint-Florent* (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Salécha (Sainte Marie, Sradan), Salies-de-Béarn Salies-du-Salat, Salies-les-Bains et Villefranques-de-Conflant* (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours

non compris les jours de dép. et d'arriv.

* Exceptionnellement les billets de famille délivrés au départ de Paris pour cette gare sont exclusivement établis aux prix et conditions du paragraphe 4 du Tarif commun G. V. n° 106.

Billets d'aller et retour à prix réduits

Pour la Bourboule, le Mont-Dore Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la saison thermale, du 1^{er} juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

En outre, du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, de Bort à La Bourboule, au Mont-Dore, Royat et Clermont-Ferrand et vice versa

On délivre des billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Une brochure intitulée *Le Cantal* vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

I

GRACE DANTON

La jeune fille laissa retomber la lettre et regarda sa cousine.

— De quel ton tu dis cela !... Serais-tu fâchée ?...

— Fâchée !... oh ! non !...

— A te voir on le dirait. N'est-ce pas étrange de penser que cette sœur dont j'ai tant entendu parler et que je n'ai jamais vue vienne enfin s'installer ici ? Et papa !... c'est presque aussi un étranger pour moi, Grâce. Sans doute tout va être bien changé ici, à présent.

— Oui, répondit Grâce les yeux toujours fixés sur le foyer. La vie d'autrefois va finir ; elle nous aura toujours rendues bien heureuses cependant, n'est-ce pas, Evelyne ?

— Oui, nous étions heureuses, et nous le serons encore, j'espère. Papa, et Kate, et M. Richards... Qu'est-ce que c'est que ce monsieur ?... ne nous rendront pas malheureuses.

— Je le crois, Evelyne, dit Grâce ; mais je serai tout à fait oubliée et laissée dans l'ombre quand ta sœur... cette superbe Kate, sera ici.

Elle doit être bien belle.

— Tu sais bien que je t'aimerais toujours. Kate peut bien être un ange fait femme, mais jamais elle ne te chassera de mon cœur. Quel âge a Kate ?

— Vingt ans.

— Et Henry avait trois ans de plus !

— Oui.

— Ecriras-tu à Rose ?

— Je n'en aurai pas le temps. Je suis venue surtout pour te prier d'écrire à ma place, Evelyne.

— Certainement... avec plaisir. Rose n'attendra pas une seconde invitation lorsqu'elle saura qui nous arrive. Les attends-tu ce soir ?

— Oui. Ils peuvent arriver à chaque instant, et je ne veux pas m'attarder ici davantage. Ecris tout de suite, Evelyne, et envoie Sam porter la lettre au village.

Elle sortit et alla faire l'inspection de l'appartement que devait occuper M. Richards.

— Ce M. Richards sera fort bien installé ici, pensa Grâce, mais il est bien étrange que personne ne le connaisse.

Elle redescendit dans la salle à manger, où elle trouva Evelyne debout devant le feu, dont la lueur rougeâtre faisait ressortir la délicatesse de ses traits et de ses formes frêles.

— Te voici enfin, Grâce ! j'ai envoyé Babette à ta recherche. Il y a une visite pour toi au salon.

— Pour moi ?...

— Oui, un monsieur... jeune et assez beau. Je lui ai demandé qui je devais annoncer et... crois-tu ?... il n'a pas voulu me le dire.

— Vraiment ! Qu'a-t-il dit ?...

— Il m'a priée d'informer Mlle Grâce Danton qu'un ami désirait la voir. C'est bien mystérieux, dis ?...

— Qui cela peut-il être ? dit Grâce pensive. Comment est ce mystérieux visiteur, Evelyne ?

— Très grand, très imposant, des cheveux noirs..., des moustaches..., d'admirables moustaches, Grâce, et il a de grands yeux noirs superbes dans le genre des tiens, et il est très beau, très joli et il a un sourire ravissant. Voilà son portrait !

— Ceci ne m'avance en rien, dit Grâce en quittant la salle à manger. C'est une soirée d'arrivées, décidément.

Elle remonta de nouveau l'escalier et ouvrit la porte du salon.

À son entrée, un homme, assis dans un fauteuil qu'avait occupé Evelyne, se leva.

Grâce resta un moment immobile ; le doute, l'étonnement, le bonheur se peignirent sur ses traits.

Puis, elle s'élança vers lui et se jeta dans ses bras en s'écriant :

— Franck !

— Je savais bien que tu me reconnaîtrais malgré mes favoris, dit l'étranger. Voyons, éloigne-toi un peu que je voie les changements que six années ont apportés chez ma sœur Grâce.

Tout en disant cela, il la tenait à distance de bras et l'examinait en souriant.

— Un peu plus âgée, un peu plus sérieuse, mais d'ailleurs toujours la même. Ma chère et solennelle Grâce, tu ressembles à ta grand'mère à trente ans.

— Il me semble déjà que j'ai vécu un siècle ou deux. De quel pays arrives-tu ?

— D'Allemagne, la semaine dernière ; de Montréal, cette après-midi.

— Alors tu es resté une semaine à Montréal !

— Oui... chez l'oncle Roosevelt.

— Quel bonheur de te revoir, Franck. Combien de temps resteras-tu ici à Sainte-Croix.

— Cela dépend... jusqu'à ce que je m'y ennuie, probablement. Ainsi le capitaine Danton et sa fille aînée sont arrivés d'Angleterre ?

— Comment sais-tu cela ?

— Leur arrivée a été annoncée par les journaux de Montréal. Comment est-elle, Grâce ?

— Qui ?

— Mlle Katherine Danton.

— Je n'en sais rien. Je les attends à tout instant. Je ne serais pas étonnée qu'ils fussent venus par le même train que toi.

— C'est bien possible. J'ai pris les secondes. J'ai lié conversation avec un vieux Canadien, et j'ai été si charmé de ce vieillard que je ne l'ai pas quitté de toute la route. Mais, parlons de toi. Grâce, est-tu heureuse ici ?

— Oui, très heureuse, ce château est un endroit charmant.

— Depuis quand y es-tu ?

— Quatre ans.

— Le capitaine est-il revenu souvent pendant ce temps-là ?

— Deux fois ; mais il renonce à la mer et vient se fixer au château.

— Je croyais que sa fille aînée resterait à jamais en Angleterre. (A suivre.)

LES MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

PREMIERE PARTIE

La recherche de l'inconnu

XII

LE SERMENT DE LA BOHEMIENNE

L'officier se retourna. La bohémienne Johanna émergeait à mi-corps du massif.

D'un signe impérieux, elle força Maurice à se courber vers le fourré où elle s'était blottie. Puis désignant du doigt le groupe que formaient Hector et Christiane, qui leur tournaient le dos et se dirigeaient, en compagnie de Gisquette et de Vaudrillan, vers une voiture arrêtée au bas du perron :

— Il y a une heure que je les suis me coulant sous la feuillée, comme une bête fauve. J'ai vu toutes leurs paroles sur leurs lèvres et tous leurs regards dans leurs yeux. Ils ont compté sans moi, les deux fous ! Laissez faire ! Cet homme n'est pas à craindre : le jour où cette jeune fille lui donnera sa main, moi, je vous donnerez sa tête.

Maurice la considérait avec stupéfaction.

— Cet homme, poursuivit-elle, est un ingrat, un imbécile et un lâche. Il m'a reniée tout à l'heure. Qu'il prenne garde ! Je n'ai pas la patience du Christ et je n'attendrais pas qu'il m'ait reniée trois fois !...

Elle saisit le bras de l'officier.

— Vous m'aidez à le punir. Cela vous débarrassera d'un rival, pardieu ! Quand le moment sera venu, je vous l'amènerais, non pour le fer de votre épée, mais pour la hache du bourreau ?

— Qui donc êtes-vous ? s'écria Maurice, et qui est-il ?

— Ce qu'il est, vous le saurez quand il aura lassé ma pitié !... Qui je suis ! Peu vous importe. Appelez-moi du nom qu'il vous plaira : La Haine, si vous voulez. Plus tard la société que j'aurai vengée m'appellera : La Justice...

DEUXIEME PARTIE

La Bohémienne

I

PAS DE FEU SANS FUMÉE

Le jour où s'ouvre la seconde partie de ce récit, Vaudrillan était parti à cheval de grand matin pour Sens, où le courrier de Lyon devait lui remettre une dépêche de Fouché. La dépêche était brève et significative. Elle ne renfermait que ces mots :

« Le délai consenti par Bonaparte pour la punition des Masques de Suie expirera dimanche prochain. »

On était au mardi.

Le policier s'en revenait au pas vers Lor-

rez. Comme Hippolyte.

Sa main sur son coursier laissait flotter les rênes Il songeait.

— Il est certain que j'ai devant moi deux fois quarante-huit heures pour ramasser les Masques de Suie dans mon mouchoir et les rapporter comme un quarteron de prunes au citoyen premier consul. Quels Masques de Suie ?... Chimère ! illusion ! légende ! Je pencherais même à penser qu'il n'y en a jamais eu, s'ils n'avaient travaillé à mon nez et sous ma patte. Hé ! hé ! Fouché est un homme fort. Il a inventé dans le temps de faux chauffeurs pour démonétiser les Compagnons de Jésus.

Il serait bien capable d'avoir fabriqué les Masques de Suie pour avoir la gloriole de les faire disparaître rien qu'en soufflant dessus, et rendre ainsi, dans l'opinion de Bonaparte, son ministère indispensable à la tranquillité de l'Etat.

Puis se frappant le front :

— Eh bien ! non. C'est impossible. Les Masques de Suie existent. Ils sont là, à ma droite, à ma gauche, devant moi, derrière moi, partout. Je les flaire dans le vent. Tout me dit qu'ils nous ménagent, pour demain ou après, un réveil désagréable.

Son regard scrutateur planait sur le paysage.

Il n'y a pas à dix lieues à la ronde, une maison de maître, une ferme, un enclos, une chaumière, pas une cabane de berger, pas une hutte de charbonnier, pas un affût de braconnier, que je n'ai visités : pas un taillis que je

n'aye battu, pas une pierre que ja n'aye soulevée. Pays plat. Cinquante hommes ne peuvent se cacher depuis un mois dans des aunaies, des prairies et des vignes. La gendarmerie tient les bois... — Pour sûr, il y a un terrier... Mais où rencontrer quelque indice qui m'indique un semblant de souterrain, de caveau ou de grotte ? Je ne peux cependant pas consulter le sol de toute une province avec le bout de ma canne pour savoir si ça sonne creux.

Vaudrillan passait à ce moment à la hauteur du couvent de Villechassin.

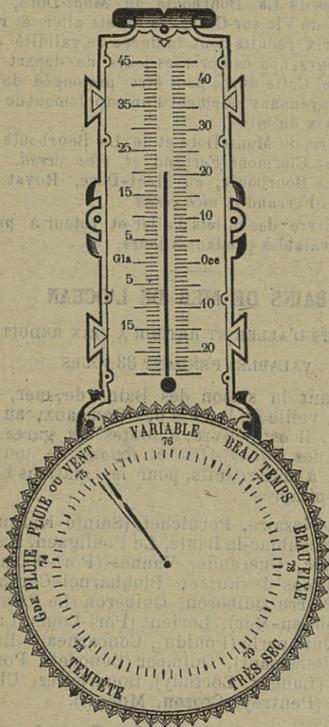
Villechassin avait appartenu à des capucins qui s'y livraient à la culture. Dès les premières années de la Révolution, les pères s'étaient dispersés ; le couvent était devenu propriété nationale, et nul n'ayant eu l'idée de l'utiliser pour quoi que ce fût, les bâtiments en étaient restés vides et ouverts à tout venant.

Vaudrillan les avait explorés avec soin et n'y avait rien trouvé de suspect.

En achevant ce monologue, le policier avait, machinalement tourné les yeux vers Villechassin, dont le toit en éteignoir et les murailles grises émergeaient d'un bouquet de frênes et de bouleaux. Au-dessus de ce toit, bouillonnait un léger nuage de fumée.

— Vertuchoux ! pensa Vaudrillan, est-ce que nos révérends seraient revenus faire le souper dans leur ancienne capucinière ?

Mais la fumée ne s'échappait pas des cheminées du couvent. La spirale, d'un blanc laiteux, filait le long des murs et semblait s'élever de l'endroit même où le corps de logis enfonçait dans le sol ses puissantes assises. Vaudrillan fit un soubresaut. (A suivre).



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 6.3
Id. maxima de la veille : 25.3
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PHOTOGRAPHIE D'ART VALDIGUIÉ

CAHORS, 5 RUE, DU PORTAIL-ALBAN
Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.
HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédés brevetés.

La plus belle installation de toute la région
Pas de marches à monter
Atelier de pose au rez-de-chaussée

Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Un mille en moins d'une minute sur une bicyclette (G. Hamelin). — Le nouveau paquebot France (Georges Vitoux). — Production et consommation de la houille dans le monde. — Les sels de mercure employés en médecine (Léon Guillet). — Le pourquoi des balles type dum-dum (Léo Dex). — La fatigue des métaux. — La restauration de la tour de l'« Echansonnerie » à Paris (Max de Nansouty). — Un nouveau procédé de photographie des couleurs (Henry de Valsaintes). — Récupération de l'étain des résidus de fer blanc. — L'industrie électrique en Allemagne (Jacques Serda). — Le nouveau pont Victoria (A. Bonnin). — Parfums et fards. — A propos de langues internationales (P. B.). — Revue des inventions : Couveuse-berceau du Dr Diffre, de Montpellier. — Réglage du mouvement des hélices de navire par l'électricité. — Le Vélo type, appareil multicopiste. — L'acétylène comme force motrice. — Fixation des étiquettes sur le verre, la porcelaine et le fer. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences (G. Petit). — Cyclisme et Automobilisme : La voiture à vapeur Stanley. — Coutchouc de blé. — Un peu de statistique. — La taxe et les étrangers (Louis Minart). — Petite poste. — Bibliographie. — Liste des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.
Abonnements : France, un an, 15 fr. ; 6 mois, 8 fr.
Etranger, un an, 18 fr. ; 6 mois 10 fr.
Un numéro 0 fr. 35

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1373, du 16 septembre, 1899.

Les rochers de Weckelsdorf (Bohême), par E.-A. Martel. — Cocons ouverts, par A.-A. Fauvel. — Les motobicyclettes, par H. de Graffigny. — Cultures dérobées d'automne, par P.-P. Dehérain. — Expériences sur les voitures de livraison électriques aux Etats-Unis, par P. de M. — Gaston Tissandier ; sa vie intime, par Albert Tissandier. — Les fontaines à gaz, par A. Seyewetz. — Le sentiment de la charité chez les oiseaux, par A. Milne-Edwards. — La mimique enseignée par l'hypnotisme, par Albert de Rochas. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 11 septembre 1899, par Ch. de Villedeuil. — Robinet à double alimentation de la distribution d'eau du théâtre de l'Opéra-Comique, par G. Richou.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris. — Sommaire du numéro 2216 du 16 septembre 1899.

GRAVURES : Le procès de Rennes : Le colonel Jouaust prononçant la sentence. — Le réquisitoire du commandant Carrière. — La plaidoirie de M° Demange. — Le colonel Jouaust. — Le lieutenant-colonel Brongnart. — Les commandants de Bréon, Merle et Profillet. — Les capitaines Parfait et Beauvais.

La Haute-Cour au Luxembourg : Le Pavillon Médicis et les cellules. — La Bibliothèque. — La Salle des séances. — La chapelle avant et après le déménagement. — Le bureau de la Commission d'Instruction.

Départements : Le Transbordeur de Rouen : Vue générale. — Montage d'un pylone. — Montage du tablier. — La nacelle en marche.

Calais : Le Monument des Sauveteurs. Afrique : Transvaal : Le Palais du Gouvernement à Prétoria. — Débarquement des armes dans la baie de Delagoa.

Portraits : M. Arnodin. — Le Président Kruger. — Sir Alfred Milner, Commissaire du Gouvernement Anglais.

Nécrologie : Mgr Bilière, évêque de Tarbes. — Le général Deirie. — M. Gaston Tissandier.

Beaux-Arts : Le Critique chez l'artiste, tableau de M. Jacomin.

Revue comique, par Testevuide.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le Scribe de l'Abbaye de Liesisies, par G. Lenôtre. — Le procès de Rennes, par X. — Le pont transbordeur de Rouen, par F. — La Haute-Cour, par L. de Montarlot. — La Guerre au Transvaal, par A. Denis. — Forts Chabrol d'Antan, par Léo Claretie. — La Science contre la peste, par E. M. — La Semaine illustrée, par Noël Nozeroy. — Théâtres, par H. Lemaire. — Chronique sportive ; etc., etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echos, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Sport, Chronique des courses, Bibliographie, Semaine illustrée, etc.

Nouvelle illustrée : Un bot pour vivre (suite et fin), par Pontrevez, illustrations de Slom.

Le numéro : 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 14 septembre 1899.

V° Nacla : Chronique. — Maxime Andouin : La voix de la mer. — Louis Enault : Myrto (suite). — Paul Bonhomme : Prisme d'amour (fin). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre (suite). — Alfred Sirven et A. Siéglol : Le dernier des Artagnan (suite).

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

PROVISIONS POUR L'HIVER

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 5 fr. le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)

peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison. M. LOUBEYRE vient de créer une étuve modèle, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D' GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.



PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.